



TITRES PAYABLES PAR INTERNET

LE SERVICE D'ENCAISSEMENT DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES PAR INTERNET



GUIDE DE MISE EN ŒUVRE

REGIE DE RECETTES DU SECTEUR PUBLIC LOCAL



Le présent guide de mise en œuvre présente le service de paiement des recettes publiques locales par Internet via le dispositif TIPI.

Conformément à la convention signée entre les différentes parties prenantes, toutes les informations contenues dans ce guide sont susceptibles d'être mises à jour.

Votre comptable public et le correspondant monétique du département (administrateur local de TIPI) seront tenus informés des mises à jour apportées au fur et à mesure de leurs intégrations.

TABLE DES MATIERES

1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE TIPI	3
1.1 LES ENJEUX DU PAIEMENT EN LIGNE DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL	3 4
1.3 OBJECTIFS DU GUIDE DE MISE EN ŒUVRE	5
2. LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHÉRER À TIPI	6
3. LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	6
3.1 Les formalités d'adhésion	6
3.2 ADOPTER UNE STRATEGIE ORGANISATIONNELLE	7
3.3 UN SYSTÈME D'INFORMATION COMPATIBLE AVEC LA MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE	7
3.4 LE DEVELOPPEMENT D'UN ESPACE DE PAIEMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA COLLECTIVITÉ	8
3.4.1 Choix du mode de saisie	8
3.4.1.1 Le compte-usager	8
3.4.1.2 Le formulaire de saisie manuelle	8
3.4.2 L'appel de TIPI en pop-up	9
3.4.2.1 Pour un lien de type "nret" la syntaxe a utiliser est la suivante :	9
2.5 Phases of test of activation	9 Q
3.5.1 Phase de test	9 Q
3.5.1.1 Test d'envoi de l'URL à l'application TIPI	9
3.5.1.2 Test d'exploitation de l'information retour	
3.5.2 Phase d'activation	13
3.6 PASSAGE EN PRODUCTION	13
4. LE DÉROULEMENT DES PAIEMENTS	17
4.1 L'ENVOI AU PORTAIL DE LA RÉGIE DE L'INFORMATION RELATIVE AU PAIEMENT	
4.2 L'ENVOI DU TICKET DE PAIEMENT À L'USAGER ET AU RÉGISSEUR	
4.3 LE COMPTE RENDU FINANCIER TRANSMIS AU REGISSEUR	
4.4 CONSERVATION DES TICKETS DE PAIEMENT ET DU FICHIER DE TRANSACTIONS	
4.5 LA RÉCEPTION DU FLUX FINANCIER	17
5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	

ANNEXES

1 Formulaire d'adhésion à TIPI.

- 2 Liste des produits TIPI régie.3 Formulaire contrat commerçant CB
- 4 Tableau des messages d'erreurs envoyés par TIPI 5 Exemples d'adaptations de site Internet de collectivités au paiement en ligne

1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE TIPI

1.1 LES ENJEUX DU PAIEMENT EN LIGNE DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL.

Le paiement en ligne a commencé à se développer dans le secteur public local dans le courant des années 2000, dans des secteurs comme le tourisme, la billetterie ou pour alimenter des comptes familles. Mais cette percée est restée cantonnée à quelques collectivités.

Dans ce contexte, en 2008 la DGFiP a souhaité élaborer un dispositif de paiement en ligne utilisable par le plus grand nombre. Plusieurs collectivités pilotes ont travaillé avec la DGFiP pour mettre en oeuvre le dispositif aujourd'hui proposé. Cette collaboration a permis d'enregistrer en 2010, les premiers paiements en ligne des titres émis par ces collectivités pilotes. Pour compléter cette offre la DGFiP a souhaité élargir son offre et permettre l'encaissement des factures de régie du secteur public local par TIPI.

Le dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur Internet doit permettre de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir bénéficier comme dans d'autres domaines de la vie courante la possibilité de pouvoir effectuer leurs démarches en ligne et donc de pouvoir payer leurs factures de crèche, de restauration scolaire ou d'eau sur Internet. En effet, le télépaiement par carte bancaire sur Internet permet de régler ses factures 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sans avoir à se déplacer dans un environnement sécurisé.

Après une phase d'expérimentation probante avec le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, les régies des collectivités peuvent accéder à ce nouveau service qui participe de la modernisation du service public. Ce dispositif s'inscrit dans la démarche menée par la DGFiP pour proposer une gamme de moyens de paiement la plus adaptée aux attentes des usagers.

1.2 DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Le recours à TIPI est d'abord un choix. Chaque adhésion est contractualisée et concerne une ou plusieurs régies de la collectivité. Une régie adhère pour une ou plusieurs catégories de produits. L'environnement qui gère les règlements est entièrement sécurisé.



Le système suppose l'émission préalable de factures. Une fois la créance constatée par le régisseur, une facture est envoyée à l'usager. Celui-ci se connecte sur le site Internet de la collectivité dont l'adresse est indiquée sur la facture. Il saisit les références de sa dette dans le formulaire proposé sur le site de la collectivité ou sélectionne la facture dans un compte usager.

Une fois les contrôles de formes et de cohérence effectués par le site de la collectivité (référence de la dette, montant...), l'usager est invité comme pour un site Internet marchand à sélectionner son type de carte et à saisir son numéro de carte et son cryptogramme.



Si des anomalies sont constatées par l'application TIPI, des messages d'erreur peuvent s'afficher (cf annexe 4).

A l'issue de la transaction, l'usager a la possibilité d'imprimer un ticket de paiement, qui n'a toutefois pas valeur de quittance. Ce ticket est transmis simultanément sur l'adresse électronique fournie par l'usager ainsi qu'au responsable de la régie par courriel.

L'application TIPI enregistre cette transaction et transmet l'information du paiement au système d'information (SI) de la régie adhérente. Ces informations doivent permettre la comptabilisation et l'émargement des factures réglées par la régie.

Pour sécuriser le dispositif, il est conseillé à la collectivité d'adopter un système qui interdit tout double paiement (contrôle des factures en amont du paiement).

1.3 OBJECTIFS DU GUIDE DE MISE EN ŒUVRE

Le présent guide constitue le principal outil de mise en œuvre proposé aux collectivités candidates. Il s'appuie sur des retours d'expériences. Son objectif est de fournir une aide pour la réalisation de chaque projet. Ce guide décrit pour chaque étape l'ensemble de la marche à suivre.

2. LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHERER A TIPI

Pour adhérer au dispositif, la régie de la collectivité ou de l'établissement doit respecter un certain nombre de critères :

- Disposer d'une régie, (les établissements publics locaux et nationaux de l'Etat sont exclus de <u>cette offre</u>) ;
- Disposer d'un compte de dépôts de fonds au Trésor ouvert au nom du régisseur ;
- La régie adhérente doit **générer une <u>facturation séquentielle</u>** comportant des **références stables** pour permettre le suivi des paiements effectués dans la comptabilité du régisseur
- Les factures doivent être inférieures à 10 000€
- Disposer d'un portail Internet permettant à l'usager :
 - soit de saisir les références de sa facture dans un formulaire de saisie ;
 - soit d'accéder à la liste de ses factures dans un **compte usager**.
- Respecter les formalités déclaratives préalables auprès de la CNIL, Loi Informatique et Liberté modifiée¹;
- Faire apparaître clairement sur les factures les informations nécessaires au déroulement du paiement ;
- Le système d'information de la régie doit être en mesure d'assurer, de manière **automatisée, la concordance entre la facturation et les encaissements**.
- Si le site Internet fonctionne en environnement sécurisé SSL communiquer à l'administrateur local TIPI (correspondant monétique de la DDFiP) le certificat SSL utilisé.

3. LES ETAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.

3.1 LES FORMALITES D'ADHESION.

Après avoir pris connaissance des conditions d'adhésion, le où les responsables de la collectivité adhérente devront formaliser leur adhésion par la signature d'une convention d'adhésion qui leur sera proposée par la Direction Départementale des Finances Publiques. Le correspondant monétique sera leur interlocuteur. Cette convention formalise l'adhésion et précise le rôle de chaque partie.

A l'appui de cette convention, la collectivité devra remplir et signer un formulaire d'adhésion (annexe 1) qui détaille le libellé de la régie adhérente et les types de produits (annexe 2) qui seront payables en ligne.

La collectivité doit s'engager à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés", le service de paiement a fait l'objet des formalités déclaratives prévues par ladite loi (demande d'avis n°1386147, arrêté du 22 décembre 2009 JORF n°0009 du 12/01/2010 page 602 texte N°18).

Si la régie adhérente ne dispose pas de compte de dépôts de fonds au Trésor, la collectivité doit prendre l'attache du comptable public et transmettre une demande d'ouverture de compte auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Une fois ces formalités effectuées le correspondant monétique de la DDFiP enregistre l'adhésion de la collectivité dans l'application TIPI et donne à la régie **un numéro de client TIPI** nécessaire pour l'identifier.

3.2 ADOPTER UNE STRATEGIE ORGANISATIONNELLE

La mise en place du paiement en ligne nécessite d'adapter l'organisation de la ou les régies existantes pour permettre une gestion des règlements efficace.

Deux types d'organisation en régie sont possibles :

- Avec pour le produit concerné une gestion centralisée du télépaiement, où une régie dédiée adhère à TIPI et gère les encaissements effectués en ligne. Cette régie coexiste avec la ou les autres régies traditionnelles. Cette organisation permet de distinguer les paiements en ligne des autres moyens de paiement et permet une bonne maîtrise du suivi des règlements.
- Avec une gestion décentralisée du télépaiement où chaque régie de la collectivité adhère au paiement en ligne et gère l'ensemble des encaissements quel que soit le moyen de paiement.

NB : Ces scenarii sont des hypothèses fondées sur des retours d'expériences, chaque collectivité adhérente pourra suivant l'architecture et le fonctionnement de ces régies choisir l'une ou l'autre option ou tout autre organisation qui semble la plus adaptée à la bonne gestion du paiement en ligne.

3.3 UN SYSTEME D'INFORMATION COMPATIBLE AVEC LA MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE

Le système d'information doit vérifier la validité de la dette :

Pour adhérer, la régie doit disposer d'un système d'information permettant l'émission et le suivi comptable des factures.

Pour ce faire, ces factures doivent comporter des références uniques par exercice pour permettre la gestion des encaissements réalisés.

En outre, le paiement en ligne nécessite de disposer d'une solution entièrement automatisée pour ne pas en diminuer les gains. Cela implique de mettre en œuvre un module permettant l'émargement automatique des factures payées par Internet dans le progiciel de gestion comptable du régisseur par l'interprétation des messages retour de TIPI.

La mise en place de ce module est essentielle à un double titre :

- éviter de générer un traitement manuel des encaissements ;
- éviter qu'une dette soit réglée deux fois en ligne.

L'information sur la possibilité d'acquitter sa dette par Internet doit figurer sur la facture sous la forme d'un message approprié et suffisamment clair. Quel que soit le mode de saisie choisi sur le site Internet, l'adresse de connexion au service doit être indiquée.

Dès lors que l'émission des titres pris en charge par le comptable public est effectuée, ces factures ne doivent plus être payables par l'usager sur Internet. De ce fait, le délai de mise en ligne paramétré dans le logiciel de la régie ne peut donc excéder la date de prise en charge du titre chez le comptable.

3.4 LE DEVELOPPEMENT D'UN ESPACE DE PAIEMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA COLLECTIVITE

L'accès au service de paiement en ligne s'effectue après transmission à TIPI d'une URL (adresse web). TIPI effectue, sur les champs de cette URL, des contrôles de présence et de forme.

La transmission des références s'effectue à partir du portail de la collectivité (ou de la régie), sur lequel l'usager pourra au choix de la collectivité :

- soit saisir les références de sa facture dans un formulaire dédié présenté par la collectivité ou la régie sur son site Internet,
- soit sélectionner sa facture dans la liste des factures rattachées à son compte usager.

Les références ainsi collectées enrichiront l'URL aller que la collectivité doit transmettre à TIPI pour ses contrôles avant paiement.

3.4.1 CHOIX DU MODE DE SAISIE

3.4.1.1 LE COMPTE-USAGER

Le compte usager est l'offre la plus aboutie pour le paiement en ligne. Elle permet de disposer d'un compte en ligne sur le site de la collectivité. Ce compte rassemble l'ensemble des factures payées et restant à régler. Il permet de diffuser **une information individualisée pour chaque compte**. Les erreurs de saisie sont limitées ce qui permet ainsi de sécuriser le paiement en ligne.

Cette solution demande cependant des développements conséquents en terme de système d'information comme l'identification des usagers par login et mot de passe et la mise à jour immédiate des comptes-usagers à l'issue du paiement pour indiquer que la facture a déjà fait l'objet d'un règlement par internet.

3.4.1.2 LE FORMULAIRE DE SAISIE MANUELLE

Cette solution consiste à proposer à l'usager de **saisir, sur une page dédiée, les références de la dette à payer** et permet de générer l'url qui sera envoyée à TIPI. Cette option est la plus simple à mettre en œuvre car elle ne demande pas l'actualisation d'un compte. La saisie par l'usager peut par contre générer des erreurs dans les références transmises et dans les montants payés si les contrôles de cohérence mis en place sur le portail de la collectivité sont insuffisants ou défaillants. Pour cette raison, il est impératif de prévoir un contrôle d'existence de la référence saisie et un contrôle de cohérence sur le couple référence / montant réglé.

3.4.2 L'APPEL DE TIPI EN POP-UP

L'application TIPI communique avec l'usager au moment du règlement en lui proposant de saisir sa carte bancaire, en confirmant le paiement ou dans certains cas en affichant des messages d'erreurs.

Pour ce faire, il convient d'appeler l'application TIPI dans une nouvelle fenêtre du navigateur. L'appel de TIPI doit s'effectuer en popup, de telle sorte qu'en fermant la fenêtre ouverte, l'usager se retrouve sur le portail de la collectivité. Il est donc **impératif d'appeler l'application TIPI dans une fenêtre pop up** de manière à éviter des déconnexions intempestives en cas d'erreur.

3.4.2.1 POUR UN LIEN DE TYPE "HREF" LA SYNTAXE A UTILISER EST LA SUIVANTE :

<Ahref="<u>iavascript:window.open(</u>'url TIPI','_blank','**height=700, width=900**, toolbar=no, menubar=no, scrollbars=no, resizable=yes, location=no, directories=no, status=no');"> Appel TIPI

3.4.2.2 POUR UN LIEN SUR UN BOUTON LA SYNTAXE A UTILISER EST LA SUIVANTE :

<INPUT type="button" onClick="javascript:window.open('url TIPI','_blank','height=700, width=900, toolbar=no, menubar=no, scrollbars=no, resizable=yes, location=no, directories=no, status=no');">

Avec url TIPI = https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=*NUMCLI*&exer=*EXER*&refdet=*REFDET*&ob jet=*OBJET*&montant=*MONTANT*&urlcl=*URLCL* &mel=*MEL*&saisie=*SAISIE*

Il est impératif d'avoir une popup dont la résolution minimale est de 900*700.

3.5 PHASES DE TEST ET D'ACTIVATION

A la suite des développements entrepris par la collectivité , le portail doit être en mesure de transmettre à TIPI toutes les informations nécessaires au traitement du paiement.

Pour l'option formulaire de saisie, ces tests permettront à la régie qui les réalise de s'assurer que toutes les informations obligatoires seront correctement collectées et transmises à TIPI. Pour l'option compte-usager, les tests permettent à la régie de s'assurer que le choix d'une facture par l'usager sur le portail entraîne la structuration et l'envoi d'une URL conforme.

Pour l'application TIPI, une régie est un « **client** ». A chaque client est associé au minimum un produit pour lequel la régie proposera le service de paiement en ligne. Le client est créé dans l'application par le correspondant monétique (administrateur local TIPI). A l'issue de la création, le correspondant monétique transmet au client régie, son **numéro de client TIPI**. Ce numéro doit figurer dans l'URL aller avant d'initier les phases de test et d'activation.

3.5.1 PHASE DE TEST

3.5.1.1 TEST D'ENVOI DE L'URL A L'APPLICATION TIPI

Avant le passage en production et l'ouverture du service, une phase de test TIPI est obligatoire. Elle consiste à transmettre à TIPI, par le portail de la de la régie adhérente, une URL de Test constituée de données spécifiques.

Guide de mise en œuvre TIPI régie V5.5.doc

Cette URL se compose de la manière suivante :

PARAMETRES	LONGUEUR	REGIE
NUMCLI	6	LE NUMERO CLIENT ATTRIBUE A LA COLLECTIVITE PAR L'ADMINISTRATEUR TIPI
EXER	4	SAISIE LIBRE (caractères numériques)
REFDET	6à30	SAISIE LIBRE (caractères alphanumériques, pas de caractères spéciaux)
OBJET	< 100	SAISIE LIBRE (caractères alphanumériques, proscrire toutes données à caractère personnel)
MONTANT 6 max		SAISIE LIBRE* (caractères numériques, sans point ni virgule)
MEL	6 à 80	Adresse mail du testeur
URLCL	<250	URL retour de la collectivité (adresse IP publique et non privée)
SAISIE	1	«T» pour des URL de test et «X» pour des URL d'activation.

Tableau descriptif des paramètres de l'URL ALLER:

*Attention : Pour des raisons liées à la gestion des doublons, il faut indiquer pour chaque paiement test et activation un montant différent. et des montants commençant par 333 (333XX) (Les montants commençant par 333 génèrent un code erreur)

Exemples d'url test :

https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=999999&exer=2012&refdet=001234&objet= TEST&montant=9999&mel=regie@fournisseur.fr&urlcl=https://www.collectivités.fr/retourpaiement& saisie=**T**

Dans le cas d'une URL de test, le champ « saisie » doit être valorisé à « T ».

Une fois l'URL de test générée et envoyée, TIPI effectue divers contrôles et affiche une fenêtre proposant le paiement de la dette test. Le testeur devra choisir son type de carte puis saisir les caractéristiques de **la carte bancaire fictive** à utiliser pour réaliser le paiement test:

Les références suivantes doivent être utilisée :

- Numéro : 1111222233334444

Guide de mise en œuvre TIPI régie V5.5.doc

- Date de validité carte bancaire : date postérieure à la date du jour
- Cryptogramme : 123

Un message de confirmation du paiement apparaît à l'écran et le testeur recoit sur sa messagerie électronique un ticket de paiement qui valide le processus de paiement. Le cas échéant des messages d'erreurs permettent à la collectivité d'effectuer les corrections si nécessaire. (cf annexe 4)

Par la suite TIPI constitue une URL retour (TIPI vers Collectivité) qui sera transmise à l'adresse indiquée dans le paramètre « URLCL » de l'URL aller.

3.5.1.2 TEST D'EXPLOITATION DE L'INFORMATION RETOUR

Après paiement par l'usager l'application envoie, par l'intermédiaire d'une URL (adresse web) retour, l'information relative au règlement effectué. Il appartient à la collectivité de tester l'exploitation des données contenues dans cette URL retour.

Quel que soit le mode d'accès au service (formulaire ou compte-usager) le client « Régie » doit obligatoirement traiter l'information paiement transmise par TIPI sur l'adresse URL servie dans le paramètre « URLCL » de l'URL aller (voir supra). En effet, un usager de la régie ne doit pas avoir la possibilité de payer deux fois sa facture par Internet.

ATTENTION :

Les collectivités qui souhaitent mettre en oeuvre un retour sécurisé en https devront utiliser un certificat déclaré auprès d'une autorité de certification et non un certificat auto-signé. Nous vous conseillons de vous rapprocher du correspondant monétique pour vous assurer que ce certificat est bien intégré dans le magasin de confiance du serveur TIPI.

L'URL retour est constituée à partir des paramètres transmis dans l'URL aller, complétés de paramètres traduisant le résultat de l'opération. Le résultat de la transaction est indiqué dans le champ « **RESULTRANS** » de l'URL retour. Seules les opérations payées doivent donner lieu à mise à jour du système d'information. Le dernier paramètre « dattrans » est enrichi de la date et heure de l'opération enregistrée par TIPI.

Cette URL se compose de la manière suivante :

<urlcl>²?numcli=######&exer=#####&refdet=#####&objet=#####&montant=######&mel =#####@###.##&saisie=7&resultrans=#&numauto=####&dattrans=####&heurtrans=####

Correspond à l'url qui a été indiquée dans le paramètre urlcl. Guide de mise en œuvre TIPI réaie V5.5.doc 11

PARAMETRES	FORMAT	LONG	VALEUR
numcli	ldem URL aller		Idem URL aller
exer			Idem URL aller
refdet			Idem URL aller
objet			Idem URL aller
montant			Idem URL aller
mel			Idem URL aller
saisie			Idem URL aller
resultrans	Alphabétique	1	« P » payée ; « R » refusée
numauto	Alphanumérique	6	Numéro d'autorisation délivré par le serveur d'autorisation et routé par le gestionnaire de télépaiement à TIPI
dattrans	JJMMSSAA	8	Date de la transaction du paiement CB
heurtrans	ННММ	4	Heure de la transaction du paiement CB

Tableau descriptif des paramètres de l'URL Retour:

Dans le cas d'un compte-usager, il est impératif de faire apparaître à l'écran une information indiquant que la facture a fait l'objet d'un règlement par Internet et au mieux en interdire la sélection.

Dans le cas d'un formulaire de saisie, il est impératif de marquer « payé », dans le SI métier, la référence qui vient d'être réglée pour interdire le double paiement. **TIPI n'effectuera pas ce contrôle puisqu'il n'a pas en base les références qui sont proposées au paiement**.

ATTENTION :

L'adresse indiquée dans le paramètre URLCL doit être une adresse IP publique et non privée. Seuls les ports par défaut sont autorisés, protocole http port 80 et protocole https port 443. Les paramètres sont envoyés par la méthode « POST ».

La collectivité peut effectuer des tests sans limitation de nombre et à tout moment, même après l'activation.

Un défaut de traitement des informations retour peut justifier une interruption du service par l'administrateur local TIPI.

3.5.2 PHASE D'ACTIVATION

Lorsque les tests sont concluants, la collectivité peut déclencher la procédure d'activation de son numéro client dans TIPI. Cette phase conditionne l'ouverture du service aux usagers. A défaut d'activation, les usagers n'auront pas accès au service de paiement en ligne

La procédure d'activation est du ressort de la collectivité.

Pour activer son N° client (fourni par l'administrateur local de la DDFiP), la collectivité doit transmettre à TIPI une URL d'activation. La structure de cette URL est identique à l'URL de test décrite supra. Cependant pour l'activation **le champ** « **saisie** » de l'URL doit impérativement être valorisé à « X ».

Cette URL se compose de la manière suivante :

https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=----&exer=-----&refdet=-----&objet=-----&montant=-----&mel=----@---.--&urlcl=-----&saisie=X

Un paiement fictif est proposé pour valider l'activation, il convient alors de choisir son type de carte puis de saisir les caractéristiques de **la carte bancaire fictive** à utiliser pour réaliser le paiement d'activation:

Les références de la carte bancaire suivante doivent être utilisées :

- Numéro : 1111222233334444
- Date de validité carte bancaire : date postérieure à la date du jour
- Cryptogramme : 123

Une fois le paiement d'activation réalisé, un écran confirme l'activation du client et un message d'activation est transmis par messagerie à la boite générique fonctionnelle de la régie et à l'administrateur TIPI ayant créé le client dans l'application TIPI.

Le paiement en ligne sera possible à J+1 après activation.

3.6 PASSAGE EN PRODUCTION

Une fois le compte client TIPI activé, le dispositif peut entrer en phase de production et être proposé aux usagers.

En phase de paiement, le code « saisie » des URL envoyées doit être renseigné à « A » ou « M » en fonction de l'option choisie pour accueillir les usagers sur le site Internet. (A pour un compte usager, M pour formulaire de saisie).

Avant l'ouverture du service, la régie doit s'assurer que l'url générée par son site Internet prend en compte cette règle. A défaut, la réception par TIPI d'URL de paiements réels dont le code saisie est « X » ou « T » empêchera le paiement et indiquera des messages d'erreur aux usagers.

La régie doit intégrer sur le site Internet les références proposées au paiement, ce qui lui permettra de réaliser les contrôles de présence et de cohérence obligatoires.

Après saisie ou sélection de la dette par l'usager, la collectivité doit enrichir l'URL aller pour transmission à TIPI.

La collectivité vérifie que tous les champs obligatoires sont enrichis

En cas de formulaire de saisie, la collectivité doit instaurer un contrôle de cohérence entre les références et le montant saisi. Aucun contrôle ne sera effectué par TIPI sur les références et les montants fournis.

Adresse d'envoi et structure de l'URL aller :

https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=----&exer=-----&refdet=-----&objet=----&montant=----&mel=----@---.-&urlcl=----& saisie=-

Définition des paramètres :

PARAMETRE	DEFINITION	VALEUR
NUMCLI	Numéro client TIPI	Obligatoire
EXER	Exercice de rattachement	Facultatif
REFDET	Référence de la facture	Obligatoire
OBJET	Zone libre	Facultatif
MONTANT	Montant	Obligatoire
MEL	Adresse mail de l'usager	Obligatoire
URLCL	URL retour de la collectivité	Obligatoire
SAISIE	Mode de saisie sur le portail du client TIPI	Obligatoire

Description et format des paramètres pour un client « Régie » :

PARAMETRES DE L'URL	FORMAT	LONGUEUR	VALEUR
NUMCLI	Numérique	6	NUMERO CLIENT ATTRIBUE A LA COLLECTIVITE PAR L'ADMINISTRATEUR TIPI
EXER	SSAA	4	Ex : 2012
REFDET	Référence définie par le régisseur ³ .	6 à 30	REFERENCE DE LA FACTURE
OBJET	Alphanumérique (a z A Z 0 9 espace)	< 100	SAISIE LIBRE, PROSCRIRE TOUTES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
MONTANT	En centimes d'Euro sans virgule	6 max	Ex : pour 15,99€ fournir 1599
MEL	Doit comporter les caractères « @ »et le	6 à 80	Adresse mail de l'usager
URLCL	http:// ou https://	<250	URL retour de la collectivité (doit être une adresse IP publique et non privée).
SAISIE	« M » « A »	1	« M » en cas de formulaire de saisie et « A » en cas de compte usager.

³ Interfacée avec le logiciel de facturation pour un suivi facilité. PROSCRIRE TOUTE DONNEE A CARACTERE PERSONNEL. Guide de mise en œuvre TIPI régie V5.5.doc

A réception de sa facture, l'usager se connecte sur le site de la collectivité et, au choix de celle-ci, saisit dans un formulaire ou sélectionne dans une liste, la dette correspondant à sa facture. Une URL est alors générée par la site de la collectivité ou de la régie à destination de TIPI.

A partir de cette URL aller, TIPI effectuera des contrôles de présence et de forme avant d'acheminer l'usager sur la page de paiement sur laquelle il effectuera son paiement en mode sécurisé. A l'issue de cette opération,

Comme pour la phase de test, TIPI transmet à la collectivité, sur l'adresse URLCL, le paramètre RESULTRANS est enrichi du résultat de la transaction de paiement CB (payée, refusée, annulée).

Cette URL retour doit être une adresse IP publique et non privée. Seuls les ports par défaut sont autorisés, protocole http port 80 et protocole https port 443. Les paramètres sont envoyés par méthode « POST ».

Le client TIPI pourra ainsi connaître en temps réel le dénouement d'un paiement CB par Internet via TIPI. Les informations transmises lui permettront d'enrichir son SI comptable afin de présenter une situation des dettes restant dues en temps réel.

Le client TIPI, qui aura opté pour un compte usager devra :

- indiquer en correspondance de la dette réglée via TIPI, «paiement CB par Internet en cours de validation »,

- ne plus permettre la sélection de cette dette à son usager,

Pour un client proposant le formulaire de saisie, la référence réglée ne doit plus pouvoir être payable en ligne, il est donc impératif de la « marquer payée » dans le SI pour empêcher le double-paiement.

Adresse d'envoi de l'URL retour:

http://www.-URLCL-indiquée par le client dans l'URLaller

Définition des paramètres dans l'URL retour :

PARAMETRE	DEFINITION
NUMCLI	Numéro client TIPI
EXER	Exercice de rattachement
REFDET	Référence de la dette
OBJET	Zone libre
MONTANT	Montant
MEL	Adresse mail de l'usager
SAISIE	Mode de saisie sur le portail du client TIPI
RESULTRANS	Résultat de la transaction du paiement CB
NUMAUTO	Numéro d'autorisation de l'opération CB
DATTRANS	Date de la transaction

Les paramètres facultatifs sont renseignés dans l'URL retour si ils ont été servis dans l'URL aller.

Guide de mise en œuvre TIPI régie V5.5.doc

Description et format des paramètres :

TIPI transmettra dans l'URL retour pour les paramètres NUMCLI, EXER, REFDET, OBJET, MONTANT et MEL, les mêmes valeurs que celles présentes dans le l'URL aller.

PARAMETRE	FORMAT	LONG	VALEUR
NUMCLI			Idem URL aller
EXER			Idem URL aller
REFDET			Idem URL aller
OBJET			Idem URL aller
MONTANT			Idem URL aller
MEL			Idem URL aller
SAISIE			Idem URL aller
RESULTRANS	Alphabétiqu e	1	« P » payée ; « R » refusée. Seul la valeur « P » doit être traitée.
NUMAUTO	Numérique	6	Numéro d'autorisation délivré par le serveur d'autorisation et routé par le gestionnaire de télépaiement à TIPI
DATTRANS	JJMMSSAA	8	Date de la transaction de paiement CB
HEURTRANS	ННММ	4	Heure de la transaction de paiement CB

4. LE DEROULEMENT DES PAIEMENTS

4.1 L'ENVOI AU PORTAIL DE LA REGIE DE L'INFORMATION RELATIVE AU PAIEMENT

<u>A l'issue de la transaction de paiement</u>, TIPI constituera à l'attention de la régie une URL retour qui comportera, en plus des informations transmises dans l'URL aller, le résultat du paiement, à l'adresse indiquée dans le champ URLCL de l'URL aller. La régie exploitera cette URL retour pour mise à jour de son système d'information et du site.

4.2 L'ENVOI DU TICKET DE PAIEMENT A L'USAGER ET AU REGISSEUR

A l'issue de chaque transaction, le gestionnaire de télépaiement affiche à l'écran un ticket de paiement que l'usager peut imprimer. Ce ticket est simultanément transmis par courrier électronique à l'usager ainsi qu'au régisseur.

4.3 LE COMPTE RENDU FINANCIER TRANSMIS AU REGISSEUR

A J+1, la régie recevra **un fichier des transactions** en format xls reprenant le détail des opérations de la journée comptable (de 0h00 à 23h59). Ce fichier comprend toutes les opérations, acceptées ou refusées, enregistrées par le gestionnaire de télépaiement. Il peut être rapproché des tickets de paiement de la journée et du relevé de compte de dépôts de fonds. Ce fichier pourra être conservé avec les tickets de paiement.

A J+2 la régie recevra **le fichier de synthèse financière** en format pdf. Il recense le nombre d'opérations et le montant total des encaissements relatifs à la journée comptable concernée. Ces données peuvent être rapprochées des tickets de paiement de la journée concernée et du relevé de compte de dépôts de fonds. Ce fichier pourra être conservé avec les tickets de paiement.

Il appartient à la régie de rapprocher les tickets de paiement, le fichier des transactions et la synthèse financières avec les émargements enregistrés dans son application comptable pour la journée comptable J.

NB : Les montants repris dans ces fichiers sont **des montants bruts**. Le montant net (après déduction des commissions carte bancaire) sera crédité sur le compte de dépôts de fonds.

4.4 CONSERVATION DES TICKETS DE PAIEMENT ET DU FICHIER DE TRANSACTIONS

Le régisseur doit conserver ces justificatifs pendant 1 an.

4.5 LA RECEPTION DU FLUX FINANCIER

Les flux financiers seront crédités sur le compte de dépôt de fonds au Trésor (DFT) du régisseur dans les délais réglementaires.

5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Phase 1: Etapes préparatoires pour la collectivité

- Analyse et appropriation du guide de mise en œuvre ;
- Signature de la convention et du formulaire d'adhésion, transmission au comptable public ou directement au correspondant monétique de la DDFiP ;
- Adaptation organisationnelle et fonctionnelle de la régie ;
- Adaptation des factures envoyées aux usagers.

Phase 2: Test du dispositif par la collectivité

- Transmission par le correspondant monétique à la collectivité du numéro de client TIPI ;
- Test du formulaire de saisie manuelle ou du compte usager de la collectivité avec l'envoi de l'URL de paiement test vers TIPI
- Validation du traitement comptable du paiement dans le SI métier de la régie

Phase 3 : Activation et mise en production

• Constitution et envoi de l'URL d'activation vers TIPI.

Phase 4 : Ouverture du dispositif

- Communication aux usagers de la nouvelle offre de service
- Premiers paiements enregistrés





FORMULAIRE D'ADHESION

Libellé de la collectivité :	
SIRET de la collectivité :	
Libellé de la Régie* : COLLECTIVITE + NATURE RECETTE**	
Type de produit à encaisser	
BALF de réception des comptes rendus financiers ***	

*Le libellé de la régie figurera sur les tickets de paiement reçus par les usagers. Il faut donc proscrire les libellés génériques comme garderie ou cantine.

**Par exemple : Beauvais Cantine.

***L'adresse de messagerie du régisseur fournie doit être valide à la signature de ce formulaire.

Je soussigné,

représentant légal de

sollicite la possibilité d'encaisser par Internet via TIPI les factures émises par la régie désignée supra. Cette adhésion engage la collectivité de rattachement à demander l'ouverture d'un contrat commerçant CB, domicilié sur un compte Dépôts de Fonds Trésor et à se conformer en tout point au guide de mise en oeuvre joint à la convention d'adhésion.

le

Fait en 3 exemplaires à

Visa du comptable Assignataire Signature du représentant légal de la collectivité adhérente

Le Régisseur

N°Client TIPI N°contrat CB Visa du correspondant monétique

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE **ET DES FINANCES**

Annexe 3 Régie Formulaire adhésion TIPI V5.5.doc

LISTE DES PRODUITS								
Code produit	Libellé							
01	EAU/ASSAINISSEMENT							
02	ORDURES MENAGERES							
03	CULTURE / SPORTS / LOISIRS							
04	SOCIAL							
05	SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT							
06	TRAVAUX							
07	LOCATIONS IMMEUBLES							
08	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
09	PRESTATIONS EPSMS							
10	PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS							
11	AUTRES PRODUITS DE GESTION							
12	RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE							
13	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES							
14	IMPOTS ET TAXES (73)							
15	AUTRES SERVICES							
16	RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES							
17	ETUDES							
18	DOTATION PARTICIPATIONS							
19	PRETS							
50	RÉGIE HÔPITAL							

_

ANNEXE 3

FORMULAIRE D'ADHESION DES COLLECTIVITES AU SYSTEME D'ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE DES <u>FACTURES DE REGIES</u> SUR INTERNET (TIPI)

VENTE A DISTANCE (INTERNET) <u>TARIF SPL</u>

UN CONTRAT CB PAR CLIENT TIPI

Formulaire à transmettre au correspondant monétique de votre département en charge de le vérifier et de le compléter si nécessaire.

Informations administratives concernant la collectivité

• Dénomination et adresse de la collectivité :

Exemple	
Commune de Tallard	
Place de la mairie	
BP18	
05130 TALLARD	

• Enseigne abrégée explicite : Libellé commerçant CB qui figurera sur tous les documents CB

 NOM DE LA COLLECTIVITE + NATURE DU SERVICE
 (Dept)
 (commune de rattachement de la régie)

(Ex : Tallard cantine)

- Numéro SIRET de la collectivité:
- Code A.P.E. : nouveau 8411Z (= ancien 751A)
- Nom du régisseur :
- Téléphone :
- Courriel du régisseur (valide):



- Type de contrat : VAD
- Centre de traitement : MONEXT

Saisir : Plafond de garantie 1 euro

<u>Cocher</u> : I exception contrôle de double

Informations de nature bancaire

Compte Dépôt de Fonds au Trésor du régisseur (ex : 10071 00245 0000T050098 40)

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE	

Joindre un <u>RIB DFT</u>

Le comptable du Trésor assignataire de la régie adhérente à TIPI

T [@]													
Auteur :	T AGIUS M GASPARD L.OUVRAT	-										Nom	Contrôle anomalies URL COLLOC-TIPI
Projet :	TIPI											Туре	et anomalies Saisie Portail Spécifications techniques
								Liberté • Égalité • Fraternité				Statut Date création	Validé 22/09/2010
		REPORTED FANCAGE											
												Date dernière mise à jour	18/05/2011
			1		-					ENCAR			
Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole 0= REGIE; 1= TITRE	Longueur	Règle de gestion	Code	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE PAGE DGFI	P Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE	D'ANOMALIE	Observations	Ordre des tra	itements dans TPA
		(mbiddir Ed VI), Imrotanite,	du chump		unomane					Rejet		Gestion Site Collectivité	Page DGFIP
SAISIE	contrôle d'existence et de valeur	0-1-2	1	La valeer du champ ne peut avoir pour valeur que ? MA-AT ou X? La valeer ?? est changée automatiquement fors d'un accès par le portail, si avaleur de uchamp = 1M message colonne fassie manuelle", s'asile automatique", s'asile automatique", si avaleur 2M cest une URL de test, s'avaleur 2M cest une URL d'activation	S1	"Suite à un problème technique, le paiement par internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyon de paiement " un bouton "Fermer la tenêtre" ferme la PO-PU-ternet la tenêtre" un reporting informera l'administrateur TIPI	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement". Un bouton "Rebur Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de tipi.budget.gouv.fr. un reporting informere l'administrateur TIPI	"Suite à un problème technique, le paiement par hiternet est impossible. Menc d'effectuer votre règlement par un autre moyne de paiement "un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIP	"Suite à un problème technique, le ipaiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer vote réglement par un autre moyne de paiement." un bottor l'ermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI		si la paramètre "saisie" n'est pas servi, un reporting informera l'administrateur TIPI.	1	3
	contrôle du nombre et du format des caractères	0-1-2	6	Le numéro de client TIPI doit comporter 6 caractères numériques. Sinon factivation, le test et le paiement sont impossibles	T1	"Ce numéro de client TIPI n'est pas valida. Merci de la virifiar dans le paramètre "NUMCLI" et ou contacter l'administrateur TIPI", un bouton "Ferme la fenêtre" ferme la PO-LIP- il n' a d'appei explicite de la collectivité par TIPI.	L'identifiant collectivité que vous avez saisi est erroré ou inconnu. Merci de ressaisir fidentifiant collectivité précisé aur vortre facture ou avis des sommes à payer. Un bouton R'essaisir l'identifiant collectivité renvoie à l'écran de saisie de l'identifiant collectivité.	"Ce numéro de client TPI n'est pas velide Merci d'effectuar vore elégionnt par un autor moyon de siement." Un bodon "Ferme la fenêtre" ferme la POP-UP (TPI et de fait, remois à fécan de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité en TPIN.	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Moré d'éflicater voire de paiement." Un bouon : "Terme la fereitre" terme la POP-UP (IPI) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivit - la va d'acede exclicite.	X		2	,
						un reporting informera l'administrateur TIPI	un reporting informera l'administrateur TIPI	un reporting informera l'administrateur TIP	de la collectivité par TIPI.				
	contrôle d'existence du NUMCLI dans la base des clients TIP (prócision, les clients de statut "rigré" présents dans TIPI sont ignorés)			le N°du client doit être pré-existant dans la base TPI sinon fractivation, le test et le paiement sont imposables	T2				un reporting informera l'administrateur TP1	X		3	2
NUMCLI				si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client est à "I" (inactif)	тз	"Le client TIPI ne peut pas être réactivé par cete procédure, veuillez contacter l'administrateur TIP' un boutor S'ermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI					message à destination d'une collectivité qui ferait un test à partir d'un titre d'activation suite à un changement d'applicatif métier ou autre		
		0 -1 - 2		si la champ SASIE - 'X' la fostatut de client est à X' (cetil) ou la statut det accore 'N' (nouveau) inais uno activation vient d'être effectuée (présence des références du client TPA_ACTIVATIONCLIENT) - Rapel I mise à jour d'astatut au niveau du client est effectuée en différé mais a est prévu un contrôle pour emplécher la réalisation successive de l'opération d'activation	T4	"Le client TIPI est déjà activé. Pour effectuer un test, valoriser le champ SAISIE à "T' dans TURL d'apper la bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI				X	Si titre T, on autorise tous les statuts clients.		
	contrôle du statut du client TIPI			si le champ SAISIE = "X" et le statut du client est à "N" (nouveau) poursuite des contrôles TIPI								4	4

URL COLLOC-TIPI paiement Titres Liste des Anomalies

Nem des skenns seusernés	n des champs concernés nature du contrôle code protocole 0= REGIE; 1= TII (INDIGO/PES V2) ; 2=ROLMRE	code protocole 0= REGIE; 1= TITF	le 0= REGIE; 1= TITRE Longueur ES V2) ; 2=ROLMRE; du champ	Dèrie de costien	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE PAGE DGFIP SAISIE= "P"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE	EN CAS D'ANOMALIE Rejet	Observations	Ordre des traitements dans TPA		
Nom des champs concernes		(INDIGO/PES V2) ; 2=ROLMRE;		Regie de gestion				MANUELLE SAISIE= "M"	AUTOMATIQUE SAISIE="A"			Gestion Site Collectivité	Page DGFIP	
		0-1-2		si le champ SAISIE - "A" ou "M" ou "P" et le statut du Client est différent de "A" (actif) le paiement est impossible	Т5		Le paiement en ligne est momentaniement indisponible pour cet identifiant collectivité. Monger de paiement un de paiement Un bouton Ressaint identifiant collectivité rervoiré à l'écran de ressaisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur TIPI	Cette dette ne peut actuellement pas être régiement directionnet auprès de la Trésorient (1) radique sur votre Avis des Sh bototo "Temers la findrés" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TP (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0	"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre réglement directement auprès de la Trésorient(i) Indiqués eux votes de la Bonnes à Payer(2) un boston "Ferner la Interitor permet la formeture de la DPO IP. un reporting informera l'administrateur TIPI (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplace Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0	X				
				le statut du Client est à "A" (actif) passage au contrôle TIPI suivant										
	contrôle IRIS	1-2		cf paragraphe 3 "TRAITEMENT IRIS"	Т6	"Ce client ne peut pas être activé ou testé cal il n'ast pas réference dans le référentiel (RIS Valliar perindre contact ivrec vitar comme la formation de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	Le paiement en ligne pour cet identifiant est momentanément indisponible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. l'identifiant codectivité renvoie à l'écran de ressaisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Tréfonetie indigée sur votte Avis de la tréfonetie indigée sur votte Avis de la tenêtre" permet la termeture de la POP UF un reporting informera l'administrateur TIP	"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Trésoreire intéguée aur vote Avis de la Senêtre" permet la ferméture de la POP UP. I un reporting informera l'administrateur TIPI	X		5	5	
		0 - 1 - 2		La collectivité doit avoir le statut "Erregistré" dans TIPI Agent, c'est-à- dire prise compte chez Payline, pour pouvoir commencer ses tests.	17	Vous ne pouvez pas activer le client TIPI cz Il n'est pas enregistré dans le référentiel du prestataire de télépaiement?	r "Vous ne pouvez pas activer le client TIPI ca il n'est pas enregistré dans le référentiel du prestataire de télépaiement".	n "Vous ne pouvez pas activer le client TIPI I car il n'est pas enregistré dans le référentiel du prestataire de télépaiement"	"Vous ne pouvez pas activer le client TIPI car il n'est pas enregistré dans le référentel du prestataire de télépaiement".	X	message à destination d'une collectivité qui ferait un test alors qu'eile n'est pas encore enregistré chez Payline.			
EXER	vérification du format d' EXER si le champ est servi (donnée facultative)	0	4	L'exercice comporte 4 caractères numériques, l'année doit être N ou N- 1 par rapport date du jour	E1(n'ex ste pas)		Sans Objet.				Pas de contrôle générant un message d'erreur, faire juste un reporting.	0 (contrôle préliminaire car non bloquant)	Sans objet	
	contrôle de forme	1	18	REFDET doit comporter 18 caractères numériques.CODEXER ou Exer (4) + NUMITIRE ou ldPce (8) + NUMORRE ou IdLigne (6) sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R1		La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveu. Un bouton Corrigner la référence renvoie à l'écan de saisire des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI de n	"Le format de la référence de la dette est paier incorrect. Veuillez la ressaisir un bouton d'effe l'Fermer la factiver le freme la PO-UP et moye	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorreire indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer un bouton Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI					
		2	21	REFDET doit comporter 21 caractéries CODEXER(4) + ROLREC(2) + ROLDEB(2) + ROLDET(13) caractéries alphanumériques sans accent sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R2	si saisie ="X" message:"le format du paramètre REFDET de l'URL d'activation réet pas conforme [®] si saisie = "I" message: "le format du pramètre REFDET de URL de test rès pas conforme [®] un bouton "Fermer la fenêtre [®] clot la POP-UP		d'appel explicité de la collectivité par TIPI un reporting informera l'administrateur TIP				8	9	
				0	6 à 30	REFDET doit comporter entre 6 et 30 caractéres au format a z A Z 0 9 sinon le paiement est impossible	R3	un Aporang intormera l'administrateur TIPI	Sans Objet.	La référence de la facture est incorrecte, veuillez la ressaisir au tormat alphanumérique (az AZ 09) 'un botton Termer la farénér ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de saisie : In y a d'appe explicite de la collectivité par TEPL un reporting informera l'administrateur TP	"Suite à un problème technique, le paisement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyren de paisement auprès de la régie indiquée sur la facture", un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	X		

Annexe 4 messages d'anomalie.xls

31/01/2012

DOCUMENT DE TRAVAIL

URL COLLOC-TIPI paiement Titres Liste des Anomalies

					0.1			13.10		EN CAS		Ordre des traitement	ts dans TPA		
Nom des champs concernés	nature du contrôle	(INDIGO/PES V2) ; 2=ROLMRE;	du champ	Règle de gestion	anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T	SAISIE= "P"	MANUELLE SAISIE= "M"	AUTOMATIQUE SAISIE="A"	Rejet	Observations	Gestion Site Collectivité	Page DGFIP		
REFDET	contrôle de REFDET dans la base TIPI			Si la dette n'est pas dans la base de paiement TPP, le paiement est Pour l'activation et le test, il ny a pas de dette en base. Is erar vetific qui o format de la référence de dette est conforme à ce qui est prévu dans le protocole.	R4 Référen ce de la dette inconnu e	si SAISIE = "X" ¹ la référence du titre d'activation n'est pas conforme, veuillez la si SAISE = "T" ¹ la référence du titre de test n'est pas conforme, veuillez la vérifier un bouton OK ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	• La référence que vous aver saisie n'est pas conocis, Vesilier la saisi à nouvreu. Un bouten "Corrige la référence" renvois à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI	La référence de la dette n'est pas reconnue, veuille: la ressuisir. En cas de nouvel échec, merci d'effectuer votre églement directement auprès de la Tréscerein indiquée sur votre Avis des sommes à payer un bouton Fermer la feraitre de saile un bouton fermer la feraitre de saile (n'y a pas d'agoé) explicité de la collectivité par TPP) un reporting informers l'administrateur TPP	"La référence n'est pas reconnue, le paiement par internet est inpossible. Merci d'éficuter voire algement diractement auprès de la Trésoreire indiquée sur votre vois des sommes à payer un buoton Tremer la fareiter parmet la termeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	⊠					
		1-2		Incohérence entre la référence de la dette et le numéro de client	R5		La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton 'Corrige la référence d'envoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI	"La référence de la dette n'est pas reconnue, veuillez la ressaisi." En cas de nouvé échec, merci d'affectuer vote légiement directement après de la Trésonent adquest un vote n'exis des sous de la popular sous de la vote de nouver la la popular sous de la vote de nouver la la popular sous de nouver la la popular sous de nouver la la popular sous de nouver la la constante n'existence n'existence n'existence n'existence nouver la la constante n'existence	"La référence n'est pas reconnue, le paiement par internet est imposable. Marci d'afficuter voire alignement directement apprès de la Trésorete indiquée sur voire Arranes ammes a payor un boutour Férmes ammes a payor un boutour Férmes autour de la payor un boutour de pOP UP. 1 un reporting informera l'administrateur TIPI			11 (Coll)	10		
				si la dette est déjà émargée dans la base de paiement le paiement est impossible	R6 Dette déjà payée		Le montant à payer a déjà été régié par Internet le : 'DATTRANS'. Un bouton Corage la référence? renvoie à l'éctan de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" un boaton "Fermer la ferêtre" permet la ferméture de la POP UP un reporting informera l'administrateur TIP	"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" un bouton "Fermer la lentere" permet la fermeture de la POP UP. Un reporting informera le super administrateur						
	contrôle du délai de mise en ligne	1-2	1-2	1-2	2								contrôle suprimé depuis la version V2		
				si la date du jour est > "date de pec" + "délai de mise en ligne" du contrat associé le paiement est impossible.	R7 Hors délai		Le délai de paiement par Internet est expiré. Yous devez régler la somme à payer directement auprès de la trésoration de sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un boution R'estour Accueil "envoire à l'écran d'accueil de spi.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur TIPI et	"Le délai pour payer cette dette sur Interne est expiré, vous devez la régier directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer un bouton "Fermer la fenètre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIP	I "Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régier directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un boturon l'Fermer la fanêtre" permet la fermeture de la POP UP, I un reporting informera l'administrateur TIPI	X		16 (Coll)	15		
				all (r) a pue de contrat associé au ditent TIPI pour ce type de produit le palement est impossible NB pour *3, *** et ** : e contrôle est prévu dans les traitements mais le can en pour gainais se produie car on associe le contrat correspondent for de la prése en correspondent for ce de la prése en correspondent for ce de la prése en pais de suppression physique des contrats (une fois ce de quand la client est activé, on peut seulement clore ou supendre un contrat).	R8	SASIE-'X' 'Aucun contrat créé, impossibilit d'active le client, veuillez contacter l'administratur TIP' SASIE-'T' 'Aucun contrat créé, tests impossibles, veuillez contacter l'administrateur TIP'. Un boton "ferme la POP- UP un reporting informera l'administrateur TIPI	Cette somme ne peut pas étre payée sur Internet. Merci d'effectuer votre réglement directement auprès de la trésorarie indiquée ur la facture du rais que vous avez reçu. Un bouton 'Retour Accuell' envisé à fécana d'accuell de bjudgegouvit. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Fascerte indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermet peut fenêtre "permet la fermaturs de la Pent enterte permet al fermaturs de la Pent un reporting informera l'administrateur TIP	"Cette somme ne peut actuellement pas étre payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Somme à Payer". Un bouton "Forme la Indietre "permet la termetur de la PCP UP. I un reporting informera l'administrateur TIPI	X		12 (Coli)	11		
				S'il existe un contrat associé ayant pour statut 'S'(suspendu) le paiement est impossible	R9		Cette somme ne peut pas être payée sur Internet. Merci d'effectuer votre réglement directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'ansi que vous avez reçu. Un bouton 'Retour Accueil d'envoie à l'écran d'accueil de bjudgetgouv.t. un reporting informera l'administrateur TIPI	Cette somme ne peut actuellement pas étre payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la frésorterie indiqués eur votre Avis des Sommes à Payer un bottor. Termer la lenétre' permet la termetur de la EVP UF un reporting informera l'administrateur TIP	Cetes somme ne peut actuellement pas étre payée par hisemet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la frésorein indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer ¹ . Un bouton l'Fermet la Indietr ¹⁰ gremet la termetur de la POP UP. I un reporting informera l'administrateur TIPI						

URL COLLOC-TIPI paiement Titres Liste des Anomalies

Nom des champs concernée	nature du contrôle	code protocole 0= REGIE; 1= TITRE	Longueur	Règle de gestion C	ode	essage nour activation of text SAISIE_"Y" "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE PAGE DGFI	P Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE	EN CAS D'ANOMALIE	Observations	Ordre des traiter	nents dans TPA				
nom des champs concernés	nature ud controle	(INDIGO/PES V2) ; 2=ROLMRE;	du champ	ano ano	omalie	waange pour activation et test SAISIE = "A" OU "T"	SAISIE= "P"	MANUELLE SAISIE= "M"	AUTOMATIQUE SAISIE="A"	Rejet	Close Validits	Gestion Site Collectivité	Page DGFIP				
	contrôle du statut du contrat associé	1-2-3		s'il n'y a aucun contrat au statut 'O'(cuvert) activation est impossible.	SA Ou bo un	AISIE="X" 'Aucun contrat au statut 'O' uvvert, 'activation du client est impossible, auille: contacter l'administrateur TIPP. U- uour 'Ferrera la factére 'ferre la PO' n reporting informera l'administrateur TIPI				X	Pour l'activation et le test, on vérifie le statut du contrat ficiif qui est toujours à T (donc de facto il est ouvert) à partir de la création du far contrat du client.	15 (Coll)	14				
OBJET	contrôle de forme	0-1-2	<100	la valeur du champ doi comporter des caractères alphanumériques + l'espace	di i 01 Uu u	SI SASIE X ou T "Las caracites utilisés dans le paramètre "OBJET" som incorrects, la divert être de forme alphanumérique" In bouton "Fermer la fisitere" ferme la POP- un reporting informera l'administrateur TIPI		"Les caractères utilisés dans la zone Objet sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique." un reporting informera l'administrateur TIPI	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet cest impossible. Merci d'effectuer votre réglement par un autre moyen de paiement." un botton "Fermer la fertere "Ireme DO-UP, un reporting informera l'administrateur TIPI	X	Si la longueur est supérieure, le contenu sera tronqué.	7	50				
	contrôle du nombre et du format des caractères	0-1-2	6	Cas accès par site collectivité Si le nombre de chiffres du montant est supérieur à 6 caractères numériques ou 25 comporte une virgule, factivation, le test et le paiement sont impossibles. Cas accès par la page DGFIP La zone "Montant" est subdivisée en décimale). La partie entire doit comporter 4 caractères numérique sans virgule, la zone décimale doit comporter 2 caractères numérique sans virgule si elle est servic (la non sante, que si entire est sub- sans virgule si elle est servic (la non sante des tratements).	M1 de rrme du ontan ^u t	SI SAISIE X ou T "Le montant doit être exprimé en caractères numériques, en centimes d'euros sans virgule un reporting informera l'administrateur TIPI	Le format du montant saisi n'est pas correct (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Veuillez le saist à nouveau. Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saist des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Un problème technique est constaté : le format du montant est incorrect (présence de caractères nu antinisés ou suel de paiement sur hierne dripasso). Nerci de résessayer et d'elcuter votre réglement directment auprès de votre l'résorerie (1) en cas de nouvel deher." (1) emplarer Trésorerie pur les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur TIP/	Suite à un problème technique, le paiement par Internet est imposable. Marci d'effectuer votre réglement par un autre provincient (1) marcial de sur votre Net des Sommes à Payer(2) > un bouton + Fermer la fenétre > permet la termeture de la POP UP. (1) emplacer trésoreire par Régle pour les codes protocole 0 (2) remplacer Avide de Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informers l'administrateur TPI	X		9	6 (vérification du format numérique) 8 (vérification de la longueur)				
	<u> </u>							Si la vateur est supérieure ou égale à pais 999999 euros palement imposable aut	M2 ieme non corisé	Pour l'activation et le test, le contrôle est effectué mais ne donnera lieu à aucune anomalie car la vérification de la valeur (11111) est faite en premier.	Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.	Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.	Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.	X			
MONTANT	contrôle de la valeur du champ MONTANT	0-1-2		si la valeur est inférieure à 1 € le Mo paiement est impossible aut	M3 ntant ion corisé	Pour l'activation et le test, le contrôle est effectué mais ne donnera lieu à aucune anomalie car la veification de la value (111111) est faite en premier.	Le paiement par carta bancaire sur hiternet n'est pas accepté pour un montant inférieur à Euro. Un bapon retouroccueil remoise à l'écran d'accueil de tipi.budget.gouv.fr. Un reporting informera l'administrateur TIPI.	Le paiement par Carte Bancaire sur Internet n'est pas accepté pour un motant inférieur à 1 Sur Voulliez réglerr directament auprès de la Trésorrier() indiqués sur voix Avis des Sommes à payer(27) un bouton "Fermer la tentiert entername à l'eccent de saisie. (1) emplacer Trésoreire par Régie pour le code protocole 0 (2) emplacer Aris des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur TIPI	Le paiement par Carte Bancaire sur Internet nest pas accepté pour un motant directment auprès de la Trésorrei (1) indiqués sur volt Aris des Sommes à payer(2)? un bouton "Fermet la tenthe" motorner à l'écan de saisie. (1) remplacer Trésorreir par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Aris des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informer a l'administrateur TIPI	X		11(pour activation et test régie) 12 (Rég) / 14 (Coll)	13				

4/5

URL COLLOC-TIPI paiement Titres Liste des Anomalies

		code protocole 0= REGIE; 1= TITRE	Longueur	Dècle de contien	Code		Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE PAGE DGFIF	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE	EN CAS D'ANOMALIE	Observations	Ordre des traitements dans TPA		
Nom des champs concernes	nature du controle	(INDIGO/PES V2) ; 2=ROLMRE;	du champ	Regie de gestion	anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	SAISIE= "P"	MANUELLE SAISIE= "M"	AUTOMATIQUE SAISIE="A"	Rejet	Observations	Gestion Site Collectivité	Page DGFIP	
	contrôle de la concordance référence/montant de la dette	1-2		Si le montant de la detts saisi est different de celui de la dette dans TPP, le njeament est impossible. Pour l'activation et le est, il ny a pas de dette en base. Il sera virifie que le montant figurart dans le paramète est conforme à ce qui est prévu dans le protocole.	, M4	SI SAISIE X ou T "Le montant saisi est incorrect. Le paramètre "MONTANT" doit être égal à 11111." Un bouton "Ferme la Fenétre" ferme la POP- UP un reporting informera l'administrateur TIPI	Ce montant ne correspond pas à la référence saisie. Merci de vérifier la référence et le montant à payer su la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton 'Corriger le montant' renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Ce montant ne correspond pas à la ntérence saisle. Cliquer sur Fermer la fendre" pour le ressaisir. Ce bound permet la fermutre de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	 Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyan de paiement auprès de la Trésortier indiquée aur votre Avis des somme à payer un boutor l'emet la fenétier permet la terméture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TPI 	X	Ce traitement doit être effectué avant les contrôles sur le Montant limite (M2 et M3)	10 (Rég) / 13 (Coll)	12	
MEI	contrôle du nombre et	0-1-2)-1-2 6 à 80	l'adresse MEL du débiteur doit être servie sinon le paiement est impossible	A1 Adress e électron ique non servie	SI SAISIE X ou T "La saisie de l'adresse mél est obligatoire" Un bouton "Ferme la fenètre" ferme la POP- UP un reporting informera l'administrateur TIPI	Le format de l'adresse électronique que vous avez saisie n'est pas valide. Veuillez la saisir à nouveu. Un bouton "Corriger l'adresse électronique"	"Vous devez obligatoirement saisir une adresse électronique valide." un bouton Fermer la fendre" permet la dermeture de	"Vous devez obligatoirement saisir une adresse électronique valide." un bouton Fermer la fenderé" permet la derimeture de	X		6	72	
MLL	caractères	0-1-2		l'adresse MEL du débiteur doit comporter entre 6 et 80 caractères maximum ainsi que les caractères "@" et ". sinon le paiement est impossible	A2 Adress e électron ique non valide	SI SAISIE X ou T "L'adresse contenue dans le paramètre "MEL" est incorrecte " Un bouton "Fermer la fenétre" ferme la POP- UP un reporting informera l'administrateur TIPI	Irenvoie à l'écran de saisie des références de le la dette. 5-, un reporting informera l'administrateur TIPI	a PUP-UP. In reporting informera l'administrateur TPI un reporting informera l'administrateur TPI	X		•	1.4		
				Contrôle d'identité entre les deux adresses mél sasies dans le formulaire du Portail	A3 Adress e électron ique de confirm ation non- confor me	Sans objet	Les adresses électroniques saisies ne sont pas identiques. Un bouton "Corriger l'adresse électronique de confirmation" renvoie à l'acran de saisie des références de la deta. un reporting informera l'administrateur TIPI	Sans objet	Sans objet	X		50	7.1	
URLCL	contrôle du nombre et du format des	0	<250	pour les clients de type Régie ce champ doit être servi obligatoirement et doit être au format http://	U1	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas servie' Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP- UP un reporting informera l'administrateur TIPI	Sans Objet.	¹ le paiement par Internet est impossible, veuillez régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture ² un bouton l'fermer la fenére ² permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	* le paiement par Internet est impossible, veuillaz régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture* un bouton 'Fermer la ferêter' permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	X		11 (Rég)	SO	
	caracteres	1 - 2		pour les clients de type TITRES et ROLES si servi doit être au format http://(facultatif en activation et test) :; 250 caractères maximum	U2	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas valide' Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP- UP un reporting informera l'administrateur TIPI	, Sans Objet.	un reporting informera l'administrateur TIPI	I un reporting informera l'administrateur TIPI			10 (Coll) pour T et X (bloquant) 0 (contrôle préliminaire car non bloquant pour M et A)	SO	
Nota Bene 1	ota Bene 1 Si présence d'un libellé court pour une anomalie, il faut afficher ce libellé suivi du code. Sinon, il faut afficher, la mention Erreur suivi du code.													
Nota Bene 2	Ine 2 Toutes les anomalies (quelque soit le mode de saisie X, T, A, M ou P) seront journalisées dans l'application TIPI et suprimées au bout de 60 jours, Les messages de reporting comprendront toujours : le N°client TIPI ; le nom des champs concernés, le code et le libellé de l'anomalie													

ANNEXE 5

Exemples d'adaptations de sites Internet au paiement en ligne

La collectivité a le choix entre deux modalités pour récupérer les éléments nécessaires à l'identification de la dette et de l'usager :

FORMULAIRE DE SAISIE :

Exemple non contractuel, dépendant de la structure des factures émises par le régisseur, présentant au-dessus du formulaire, une facture standard et les champs où sont communiquées les références à saisir.

I RE	STAUF REF	PATEN RANT S PAS - É	SCOLAIRE - POI	RTAGE DE	15		
		EXE	MPLE DE FACTURE emple de facture				
	Collectivit	ē ou établiss	ement : COMMUNE DE SAINT-YO Budget principal	OFBRE			
	Exercice	FACTURE	Nom du débiteur	Montant			
	2010	193		37,50€			
Exercice	R	EMPLIR	LES CHAMPS SUIVA	NTS			
Numero de	ACTURE	-					
Montant							
Votre adresse	mail	1	(LOI) LO	Ī			
1		(Envoyer Rétablir				

Sur le portail présenté en exemple, nous suggérons l'affichage simultané du formulaire de saisie et d'une facture vierge qui servira d'aide à l'usager pour la saisie des champs du formulaire.

Une autre solution consiste à faire apparaître explicitement sur les factures, les références exactes qui devront être saisis par les usagers.

Après saisie par l'usager, et après contrôle de présence et de cohérence, la collectivité enrichit l'URL aller des informations collectées dans le formulaire de saisie. La collectivité vérifie que toutes les valeurs sont enrichies avant transmission à TIPI. A réception, TIPI effectue ses contrôles pour permettre à l'usager de payer sa dette par Internet.

ANNEXE 5

Compte usager :

Sur le principe des sites marchands, l'usager après s'être identifié sur le site Web de la collectivité, accède à son compte et visualise ses dettes restant dues et sélectionne celle qu'il souhaite payer.

Exemple non contractuel :

dition Affichage Fayoris Groupes Options Outils Fenetres Aide		
🌀 · 🕥 · 🏂 · 🖻 · 🏠 🤺 🏘 · 🗖 🖡	9 · M. 🗉 🗗 🔊 🍃	and the second second
📓 http://webabo/menup.php		
et de la 👩 Site intranet d 🧿 POST-OFFIC 🧕 Allo communa 📷 WEBAbo	Admi. WEBAboMeti M WEBAbo	
Liste des Points de Fourilture d'Eau dont vous êtes :	Abonnement Relèves Factures > Consultation Factures	
Profil V	nsultez vos 5 dernières Factures	
↓ 1 b sur un Total de 1	Date Type N° de facture Consommation (en m³) Montant de la facture Déduction facture Montant Net de la facture Date Type N° de facture Consommation Montant de la facture Montant facture Actions	
- 5 76 76	$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$	≡
RO	Affichage étendu	
Tel	echarger le tableau au format csv (compatible Excel, OpenOffice)	

Après sélection d'une dette à payer et confirmation par l'usager de son choix de payer celle-ci, la collectivité enrichit des informations nécessaires l'URL aller et la transmet à. A réception, TIPI effectue ses contrôles pour permettre à l'usager de payer sa dette par Internet.

La collectivité doit interfacer son portail avec son Système d'Information (SI) comptable afin de présenter à l'usager les dettes émises à son encontre. <u>Cela sous-entend l'obligation</u> :

- de <u>sécuriser les accès des usagers</u> par Identifiant et mot de passe pour accéder aux dettes restant dues,

- de <u>traiter l'URL retour transmise par TIPI en temps réel</u>, en indiquant en correspondance de la dette payée via TIPI « *paiement CB par Internet en cours de validation* » et la rendre non sélectionnable ou en la retirant, de la liste des dettes proposée à la sélection de l'usager,

- de <u>gérer le délai de mise en ligne</u>, qui correspond à la période pendant laquelle les factures sont payables en Régie. Dès lors que le titrage, émission des titres au comptable public, est effectué, ces factures ne doivent plus être sélectionnables par l'usager pour le paiement sur Internet.

En effet les factures ne doivent plus être payables à l'expiration de ce délai de mise en ligne. Ceci afin d'éviter le double paiement pour une même créance; d'une facture via TIPI et d'un titre de recette pour cette même facture.